
Autorisation à Thérèse Charlotte Gavard de tenir une école primaire supérieure de filles dans la commune de Cosne (Nièvre).

Numéro d'inventaire : 1979.00828

Auteur(s) : France. Académie (Bourges)

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique [] (Paris)

Imprimeur : Dupont (Paul) et Cie

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1842

Description : Imprimé administratif à en-tête de "L'instruction primaire de Filles", complété à la main à l'encre noire. Cadre ornemental. Trace de pliures centrales. Nombreux renforts d'adhésif jauni.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 375 mm

Notes : Arrêté daté du 7 Septembre 1842 et signé du Recteur de l'Académie de Bourges, autorisant la demoiselle Thérèse Charlotte Gavard, titulaire du Brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure, à tenir une EPS de Filles dans la commune de Cosne.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Cosne-Cours-sur-Loire

Nom du département : Nièvre

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 page (recto)

Lieux : Nièvre, Cosne-Cours-sur-Loire

